FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CALENDRIER PREVISIONNEL GRAND OUEST

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION

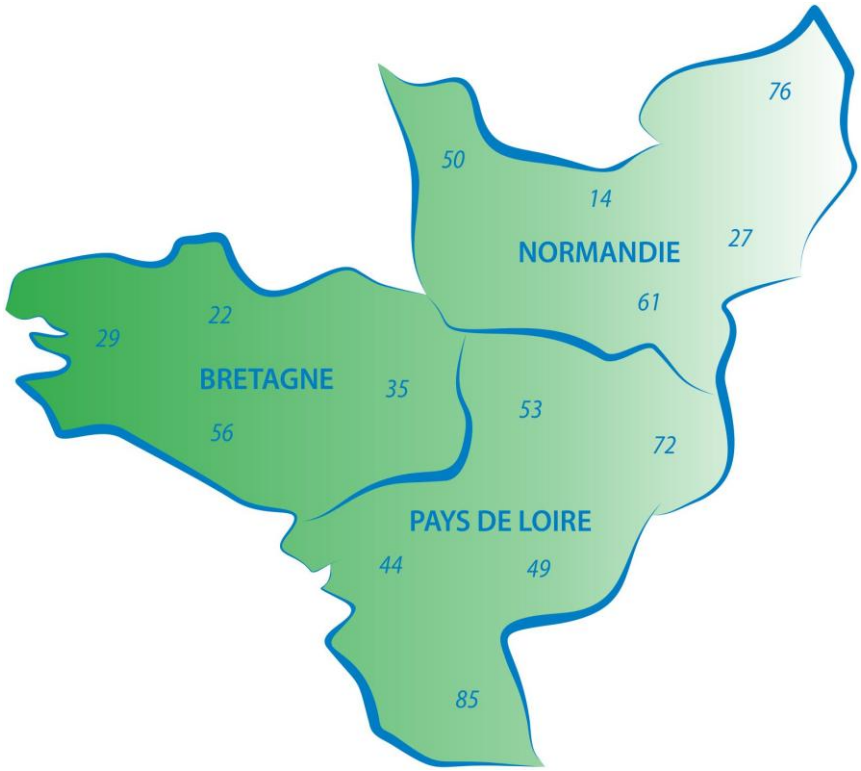

Années 2025-2026

Le calendrier sera mis à jour régulièrement sur les sites Internet respectifs des CNFPT et CDG.

Avertissement : Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publicité officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.

N.B. : Les concours et examens professionnels organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).

	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE				CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE			
Service Interrégional des Concours (SIC)	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex		02.99.23.41.30	www.cdg35.fr	**CNFPT Siège**	80 rue de Reuilly CS41232 75578 PARIS Cedex 12	01.55.27.44.00	
Région Normandie	**Centre de Gestion du CALVADOS**	2 impasse Initialis CS 20052 14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.15.50.20	www.cdg14.fr	**CNFPT Délégation Normandie Rouen**	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02.35.98.24.30	
	Centre de Gestion de l'EURE	10 bis, rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX Cedex	02.32.39.23.99	www.cdg27.fr				
	Centre de Gestion de la MANCHE	139, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02.33.77.89.00	www.cdg50.fr				
	Centre de Gestion de l'ORNE	Rue François Arago 61250 VALFRAMBERT	02.33.80.48.00	www.cdg61.fr	**CNFPT Délégation Normandie Caen**	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.46.20.50	
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME	40 allée de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	02 35 59 71 11	www.cdg76.fr				
Région Bretagne	**Centre de Gestion des COTES D'ARMOR**	Eleusis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02.96.58.64.00	www.cdg22.fr	**CNFPT Délégation de Bretagne**	P.I.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.00	
	Centre de Gestion du FINISTERE	7, boulevard du Finistère CS 44048 29337 QUIMPER Cedex	02.98.64.11.30	www.cdg29.bzh	**CNFPT Antenne des Côtes d'Armor**	5, rue du 71ème RI CS 30418 22004 SAINT-BRIEUC Cedex 1	02.96.61.80.16	
	Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.27	www.cdg35.fr	**C.N.F.P.T. Antenne du Finistère**	Rue de Kervézennec 29200 BREST	02.98.02.20.11	
	Centre de Gestion du MORBIHAN	6 bis, rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES Cedex	02.97.68.16.00	www.cdg56.fr	**CNFPT Antenne d'Ille et Vilaine**	1, avenue de Tizé CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.54.80.50	
					CNFPT Antenne du Morbihan	P.I.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.18	
Région Pays de la Loire	**Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE**	6, rue du Pen Duick II CS 66225 44262 NANTES Cedex 2	02.49.62.43.96	www.cdg44.fr	**CNFPT Délégation des Pays de la Loire**	60, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex1	02.41.77.37.37	
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE	Maison des Maires 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02.41.24.18.80	www.cdg49.fr				
	Centre de Gestion de la MAYENNE	Maison des Collectivités Parc Tertiaire Cérès - Bâtiment F 21 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	02.43.59.09.09	www.cdg53.fr	**CNFPT Antenne de Loire Atlantique**	29, boulevard Albert Einstein CS 62348 44323 NANTES Cedex 3	02.40.89.35.97	
	Centre de Gestion de la SARTHE	3, rue Paul Beldant 72014 LE MANS Cedex 2	02.43.24.25.72	www.cdg72.fr	**CNFPT Antenne de la Sarthe**	5 bis, avenue René Laennec 72000 LE MANS	02.43.75.08.82	
	Centre de Gestion de la VENDEE	65, rue Kepler CS 60239 85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex	02.51.44.50.60	www.cdg85.fr				

Site national : www.cnfpt.fr

— INDEX DES CONCOURS —

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public.

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L 212-5 du code général de la Fonction publique.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Depuis le 1er Août 2007, le candidat peut bénéficier de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) ou de la reconnaissance en équivalence de diplôme (RED) lorsqu'il ne possède pas les diplômes exigés pour s'inscrire au concours. L'examen de la demande de la reconnaissance est effectué :

- Soit directement par les services organisateurs des concours lorsque ces derniers sont ouverts à des diplômes à caractère généraliste.
- Soit par une commission placée auprès du CNFPT pour les concours ouverts à des diplômes spécialisés ou étrangers.

Information importante : le calendrier des réunions des commissions n'est pas connecté à celui des concours. Ainsi, un demandeur qui n'aura pas reçu de décision de la commission avant le 1er jour des épreuves du concours, ne pourra pas se présenter aux épreuves. Les décisions favorables de la commission seront effectives pour les prochains concours concernés par la demande. Les personnes sont invitées à faire leur demande de REP bien avant leur inscription à un concours.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable deux ans, renouvelable deux fois. Toutefois, afin de bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude pour une troisième et quatrième année, vous devez en faire la demande, par écrit, au centre de gestion organisateur du concours, au terme des deux premières années suivant votre inscription initiale et au terme de la troisième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

Depuis le 1er janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels a été modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT a conservé l'organisation des concours et examens des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours et examens organisés antérieurement par le CNFPT ont été transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier d'inscription) se fait sur la plateforme concours territorial (www.concours-territorial.fr) ou auprès du centre de gestion organisateur en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES) :

- Pré-inscription en ligne et téléchargement sur internet du dossier d'inscription aux concours et examens professionnels du CNFPT (www.cnfpt.fr).
- Pré-inscription en ligne et téléchargement sur internet du dossier d'inscription aux concours et examens professionnels sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.
- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens professionnels aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée au tarif en vigueur pour des plis de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g selon le concours, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE LIMITE DE DEPOT INDIQUEE) :

- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens professionnels aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.
- Par voie dématérialisée sur votre espace sécurisé sur le site du cdg organisateur.

- Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -

Attention :

L'inscription au concours ou à l'examen professionnel et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen professionnel auprès du Centre organisateur.

Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 16 février 2026 au 20 mars 2026 Auprès du CNFPT	22 au 26 juin 2026	CNFPT Siège	
Attaché (Catégorie A)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de quatre ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 10 mars 2026 au 15 avril 2026 Date limite de dépôt : 23 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 novembre 2026	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 2ème classe (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant aux moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	16 octobre 2025	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
Rédacteur (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant aux moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	16 octobre 2025	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	-
				CDG 61	-
				CDG 72	CDG 49 CDG 53
				CDG 85	CDG 44
Adjoint administratif principal de 2ème classe (Catégorie C)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1er janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 7 octobre 2025 au 12 novembre 2025 Date limite de dépôt : 20 novembre 2025 Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs	12 mars 2026	CDG 14	CDG 50
				CDG 22	CDG 35
				CDG 27	CDG 76
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 29
				CDG 61	-

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 7 avril 2026 au 11 mai 2026 Auprès du CNFPT	7 au 9 septembre 2026	CNFPT Siège	
Ingénieur (Catégorie A)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des cinq spécialités du concours. Spécialité 1 : "Ingénierie, gestion technique et architecture", Spécialité 2 : "Infrastructures et réseaux", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques", Spécialité 4 : "Urbanisme, aménagement et paysage", Spécialité 5 : "Informatique et systèmes d'information".	Inscriptions closes	18 et 19 juin 2025	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2ème classe (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours de Technicien Principal de 2ème classe est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours). Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".	Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg56.fr : du 30 septembre 2025 au 5 novembre 2025 Date limite de dépôt : 13 novembre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	9 avril 2026	CDG 56 pour le Grand Ouest	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours de Technicien est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours). Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 30 septembre 2025 au 5 novembre 2025 Date limite de dépôt : 13 novembre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	9 avril 2026	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Agent de maîtrise (Catégorie C)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1er janvier de l'année du concours. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité : Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers", Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité", Spécialité 3 : "Environnement, hygiène", Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique", Spécialité 6 : "Restauration", Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques". Spécialité 8 : Le concours **interne** peut en outre être ouvert dans la spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.	Inscriptions closes	23 janvier 2025	CDG 14 (Spé. 5)	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 22 (Spé. 1 et 4)	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27 (Spé. 2 et 6)	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 49 (Spé. 1 et 6)	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 50 (Spé. 8)	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 53 (Spé. 4)	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56 (Spé. 3, 5 et 6)	CDG 22 CDG 29 CDG 35
				CDG 61 (Spé. 3)	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 76 (Spé. 1)	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

C U L T U R E L L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conservateur de bibliothèques (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 9 février 2026 au 13 mars 2026 Auprès du CNFPT	19 et 20 mai 2026	CNFPT Siège	
Conservateur du patrimoine (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : de mars à avril 2026 *(à confirmer)* Auprès du CNFPT	Début juillet 2026 *(à confirmer)*	CNFPT Siège	
Bibliothécaire (Catégorie A)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires comprennent un concours externe et un concours interne dans chacune des deux spécialités : Bibliothèques et Documentation. **INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat OU d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971. Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 6 janvier 2026 au 11 février 2026 Date limite de dépôt : 19 février 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 mai 2026	SIC pour le Grand Ouest	
Attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des cinq spécialités : Archéologie, Archives, Inventaire, Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel. **INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures OU d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	21 et 22 mai 2025	Le CDG organisateur sera communiqué ultérieurement.	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

C U L T U R E L L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (Catégorie B)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation. **INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	15 mai 2025	SIC pour le Grand Ouest	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation. **INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat OU d'un diplôme homolgué au niveau 4 (anciennement IV), OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	15 mai 2025	SIC pour le Grand Ouest	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (Catégorie C)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	20 mars 2025	CDG 14 CDG 22	CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 50 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

C U L T U R E L L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (Catégorie B)	Ce concours est ouvert dans les spécialités : Musique, Art dramatique, Arts plastiques et Danse (que concours externe). **INTERNE SUR EPREUVES :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE SUR TITRES :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau V (anciennement III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correpondant à l'une des spécialités mentionnées ci-dessus. Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. *SPECIALITE MUSIQUE :* - Violon : **CDG 13** - www.cdg13.com - Alto : **CDG 44** - www.cdg44.fr - Violoncelle : **CDG 44** - www.cdg44.fr - Contrebasse : **CDG 59** - www.cdg59.fr - Flûte traversière : **CDG 67** - www.cdg67.fr - Hautbois : **CDG 85** - www.cdg85.fr - Clarinette : **CDG 14** - www.cdg14.fr - Basson : **CDG 33** - www.cdg33.fr - Saxophone : **CDG 35** - www.cdg35.fr - Trompette : **CDG 62** - www.62.fr - Cor : **CDG 59** - www.cdg59.fr - Trombone : **CDG 37** - www.cdg37.fr - Tuba : **CDG 69** - www.cdg69.fr - Piano : **CDG 69** - www.cdg69.fr - Accordéon : **CDG 77** - www.cdg77.fr - Harpe : **CDG 59** - www.cdg59.fr - Guitare : **CDG 35** - www.cdg35.fr - Percussions : **CDG 63** - www.cdg63.fr - Chant : **CDG 73** - www.cdg73.fr - Direction d'ensembles vocaux : **CIG Grande Couronne** - www.cigversailles.fr - Direction d'ensembles instrumentaux : **CIG Grande Couronne -** www.cigversailles.fr - Instruments anciens (tous instruments) : **CIG Grande Couronne** - www.cigversailles.fr - Musique traditionnelle (tous instruments) : **CDG 35** - www.cdg35.fr - Musique électroacoustique : en attente de positionnement - Jazz (tous instruments) : **CDG 73** - www.cdg73.fr - Accompagnement musique : en attente de positionnement - Accompagnement danse : **CIG Petite Couronne** - www.cig929394.fr - Formation musicale : **CDG 54** - www.cdg54.fr - Intervention en milieu scolaire : **CIG Grande Couronne** - www.cigversailles.fr - Musiques actuelles amplifiées (tous instruments) : **CIG Petite Couronne** - www.cig929394.fr *SPECIALITE DANSE :* **CIG Petite Couronne** - www.cig929394.fr - Danse contemporaine - Danse classique - Danse jazz *SPECIALITE ARTS PLASTIQUES :* Pas de discipline : **CDG 73** - www.cdg73.fr *SPECIALITE ART DRAMATIQUE :* Pas de discipline : **CIG Grande Couronne** - www.cigversailles.fr	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 16 septembre 2025 au 22 octobre 2025 Date limite de dépôt : 30 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 9 février 2026	Organisation nationale La répartition des disciplines entre les CDG est indiquée derrière chaque discipline.	

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

C U L T U R E L L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant d'enseignement artistique (Catégorie B)	Ce concours est ouvert dans les spécialités : Musique, Art dramatique, Arts plastiques. **INTERNE SUR EPREUVES :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. E**XTERNE SUR TITRES :** ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : Spécialité "Musique" : - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse ; - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien ; - Médaille d'or ou premier prix ou diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental ; - Diplôme national d'orientation professionnelle en musique. Spécialité "Art dramatique" : - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien ; - Diplômes d'études théâtrales délivrés par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental ; - Diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre. Spécialité "Arts plastiques" : - Baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementaire en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités ; - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux en art ; - Certificat d'études d'arts plastiques. ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. *SPECIALITE MUSIQUE :* - Accompagnement musique (instrument ou chant) : **CDG 06** - www.cdg06.fr - Accompagnement danse : **CIG Petite Couronne** - www.cig929394.fr *SPECIALITE ARTS PLASTIQUES :* Pas de discipline - **CDG 73** - www.cdg73.fr *SPECIALITE ART DRAMATIQUE :* Pas de discipline : **CIG Grande Couronne** - www.cigversailles.fr	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 16 septembre 2025 au 22 octobre 2025 Date limite de dépôt : 30 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 9 février 2026	Organisation nationale La répartition des disciplines entre les CDG est indiquée derrière chaque discipline.	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE SPORTIVE

S P O R T I V E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller des activités physiques et sportives (Catégorie A)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale inter-gouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 susvisée.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg14.fr : 26 aout 2025 au 1 octobre 2025 Date limite de dépôt : 9 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	20 janvier 2026	CDG 14 pour le Grand Ouest	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	29 janvier 2026	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 72 CDG 85
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
Educateur des activités physiques et sportives (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	29 janvier 2026	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL

M E D I C O - S O C I A L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller Socio-Educatif (Catégorie A)	**INTERNE SUR TITRES :** ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés. **EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés. Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions closes	6 février 2025	CDG 50 pour le Grand Ouest	
Assistant socio-éducatif (Catégorie A)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** **- Spécialité "Assistant de service social" :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; **- Spécialité "Education spécialisée" :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ; **- Spécialité "Conseil en économie sociale et familiale" :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 7 avril 2026 au 13 mai 2026 Date limite de dépôt : 21 mai 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 8 octobre 2026	Spécialité : "Assistant de service social" : CDG 27 Spécialité : "Education spécialisée" : CDG 22 Spécialité : "Conseil en économie sociale et familiale" : CDG 53 pour le Grand Ouest	
Educateur de jeunes enfants (Catégorie A)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 2 septembre 2025 au 8 octobre 2025 Date limite de dépôt : 16 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 10 février 2026	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
Moniteur-éducateur et intervenant familial (Catégorie B)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** **- Spécialité "Moniteur-éducateur" :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 ; **- Spécialité "Technicien de l'intervention sociale et familiale" :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou titulaires d'un diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site internet du CDG organisateur : du 9 septembre 2025 au 15 octobre 2025 Date limite de dépôt : 23 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 17 février 2026	Rattachement au CDG 45 pour le Grand Ouest 20 avenue des Droits de l'Homme BP 91249 45002 ORLEANS Cedex Tél : 02.38.75.85.45	
Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (Catégorie C)	**INTERNE AVEC EPREUVES :** ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. **EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (nouvel intitulé : certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	8 octobre 2025	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
				CDG 50	-
				CDG 61	-

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL

M E D I C O - S O C I A L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Médecin de 2ème classe (Catégorie A)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert : - aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; - aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.	Inscriptions closes	à compter du 3 février 2025	CDG 76 pour le Grand Ouest	
Cadre de santé paramédical (Catégorie A)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert, dans l'une des spécialités, aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, justifiant : - de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour passer les concours de puéricultrice de classe normale, d'infirmier en soins généraux, ou de technicien paramédical, - du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, - au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultice, d'infirmier ou de technicien paramédical. **CONCOURS :** ouvert aux candidats justifiant : - de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour passer les concours de puéricultrice de classe normale, d'infirmier en soins généraux, ou de technicien paramédical, - du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, - au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. Le concours de Cadre de santé paramédical est ouvert par spécialité : Spécialité : "Puéricultrice cadre de santé de 2ème classe", Spécialité : "Infirmier cadre de santé de 2ème classe", Spécialité : "Technicien paramédical cadre de santé de 2ème classe".	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026 Date limite de dépôt : 29 janvier 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 13 avril 2026	pour le Grand Ouest CDG 35 pour la spécialité Puéricultrice cadre de santé de 2ème classe CDG 85 spécialité Infirmier cadre de santé de 2ème classe CDG 50 spécialité Technicien paramédical cadre de santé de 2ème classe	
Infirmier en soins généraux (Catégorie A)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions closes	A compter du 27 janvier 2025	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72
Infirmier en soins généraux (Catégorie A)	**CONCOURS INTERNE RESERVE (pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022) :** ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (catégorie B), justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions closes	A compter du 8 janvier 2025	Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) seul oganisateur au niveau national 1 rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN Cedex Tél : 01.56.96.80.80 www.cig929394.fr	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL

M E D I C O - S O C I A L E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux (Catégorie A)	**CONCOURS INTERNE RESERVE (pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022) :** Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats aux concours doivent être en possession : **1 - Spécialité "Pédicure-podologue":** soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicurepodologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code. **2 - Spécialité "Ergothérapeute" : so**it du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code. **2 bis - Spécialité "Psychomotricien" :** soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code. **3 - Spécialité "Orthoptiste" :** soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code. **PAS DE BESOIN RECENSE : LA SPECIALITE NE SERA PAS OUVERTE** **4 - Spécialité "Manipulateur d'électroradiologie médicale" :** soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351- 4 du même code. **PAS DE BESOIN RECENSE : LA SPECIALITE NE SERA PAS OUVERTE**	Inscriptions closes	A compter de janvier 2025	CDG 22 (Spé. 1, 2 bis) CDG 51 (Spé. 2) 11 Rue Carnot 51000 Châlons-en-Champagne Tèl : 03.26.69.44.00 www.cdg51.fr	CDG 14 CDG 22 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes territoriaux (Catégorie A)	**CONCOURS INTERNE RESERVE (pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022) :** Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats aux concours doivent être en possession : **1 - Spécialité "Masseur-kinésithérapeute" :** soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseurkinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code. **2 - Spécialité "Orthophoniste" :** soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.	Inscriptions closes	à compter de janvier 2025	Rattachement au CDG 51 pour le Grand-Ouest 11 Rue Carnot 51000 Châlons-en-Champagne Tèl : 03.26.69.44.00 www.cdg51.fr	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

MEDICO-SOCIALE

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Auxiliaire de puériculture de classe normale (Catégorie B)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnnés aux articles L.4392-1 et L.4392-2 du code de la santé publique.	Inscriptions closes	à compter du 3 mars 2025	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Aide-soignant de classe normale (Catégorie B)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.	Inscriptions closes	à compter du 6 octobre 2025	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14 CDG 61
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72
				CDG 76	CDG 27
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe (Catégorie C)	**SUR TITRES AVEC EPREUVES :** **Spécialité "Aide médico-psychologique" :** ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ; **Spécialité "Assistant dentaire" :** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979. *Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).*	Inscriptions closes	à compter du 6 octobre 2025	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE

MEDICO-SOCIALE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien (Catégorie A)	**SUR TITRE AVEC EPREUVE :** Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 1er de la loi n° 82-899 du 20 octobre 1982 ou à l'article L514 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	Inscriptions closes	à compter du 3 novembre 2025	Rattachement au CDG 08 pour le Grand Ouest 1, boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél : 03.24.33.88.00	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE POLICE

POLICE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Chef de service de police municipale (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 (anciennement IV). **3ème CONCOURS AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. *(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).*	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site internet du CDG organisateur : du 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026 Date limite de dépôt : 29 janvier 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	11 juin 2026	Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60	
Gardien brigadier (Catégorie C)	**1er concours INTERNE :** ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique. **2ème concours INTERNE :** ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 30 septembre 2025 au 5 novembre 2025 Date limite de dépôt : 13 novembre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	12 mai 2026	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61

FILIERE ANIMATION

ANIMATION

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 2ème classe (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	25 septembre 2025	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Animateur (Catégorie B)	**INTERNE SUR EPREUVES :** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **INTERNE SPECIAL SUR EPREUVES** *(sous réserve d'ouverture)* **:** ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. **3ème CONCOURS AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	25 septembre 2025	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Colonel de sapeurs-pompiers (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 17 novembre 2025 au 12 décembre 2025 Auprès du CNFPT	24 au 26 mars 2026	CNFPT Siège	
Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	**INTERNE SUR EPREUVES :** ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier et ayant validé la formation d'intégration de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels et la formation de professionnalisation de l'infirmier de groupement de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990. **CONCOURS SUR TITRES :** ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein et titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour exercer la profession d'infirmier et du diplôme de cadre de santé, ou de qualifications reconnues comme équivalentes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg77.fr : du 9 septembre 2025 au 15 octobre 2025 Date limite de dépôt : 23 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 5 mars 2026	Rattachement au CDG 77 seul oganisateur au niveau national 10 point de vue CS 40056 77564 LIEUSAINT Cedex Tél : 01.64.14.17.00	
Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	**CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE :** ouvert : 1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionné à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur. 2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles L. 4111-2 et R. 5126-4 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi du 27 juillet 1999 susvisée.	Inscriptions closes	à compter du 19 mai 2025	Rattachement au CDG 63 seul organisateur au niveau national Parc technologique de la Pardieu 7 Rue Condorcet CS 7000 7 63063 CLERMONT-FERRAND Cedex1 Tél : 04 73 28 59 80	
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (Catégorie A)	**CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES :** ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions closes	à compter du 19 mai 2025	Rattachement au CDG 83 seul organisateur au niveau national 860, route des Avocats 83260 LA CRAU Tél : 04.94.00.09.20	
Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	**INTERNE :** ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et ayant validé la formation d'intégration du lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés de l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010 susvisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires, au 1er janvier de l'année du concours, d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 26 aout 2025 au 8 octobre 2025 Date limite de dépôt : 16 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	20 mai 2026	CDG 35 seul organisateur au niveau national	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé. **EXTERNE :** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 (ancienement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du cdg organisateur : du 9 septembre 2025 au 15 octobre 2025 Date limite de dépôt : 23 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	23 avril 2026	Concours INTERNE Rattachement au CDG 34 seul organisateur au niveau national Parc d'Activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 Tèl : 04.67.04.38.80 Concours EXTERNE Rattachement au CDG 54 seul organisateur au niveau national 2 allée Pelletier Doisy 54600 VILLERS-LES-NANCY Tèl : 03.83.67.48.10	
Lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie B)	**INTERNE :** ouvert : 1° Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ; 2° Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.	Inscriptions closes	22 avril 2025	Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60 Autre organisateur CDG 69 9, allée Alban Vistel 69110 SAINTE FOY-LES-LYON Tèl : 04.72.38.49.50	

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.
Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026 Auprès du CNFPT	Examen des dossiers : 23 février au 6 mars 2026 Epreuves orales : 13 au 24 avril 2026	CNFPT Siège	
Attaché principal (Catégorie A)	Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade d'attaché.	Inscriptions closes	3 avril 2025	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 1ère classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 3 mars 2026 au 8 avril 2026 Date limite de dépôt : 16 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	24 septembre 2026	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
Rédacteur principal de 2ème classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux rédacteurs ayant au moins atteint le 6ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 3 mars 2026 au 8 avril 2026 Date limite de dépôt : 16 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	24 septembre 2026	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
Rédacteur principal de 2ème classe Promotion interne (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant : 1) au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, 2) au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 3 mars 2026 au 8 avril 2026 Date limite de dépôt : 16 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	24 septembre 2026	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14 CDG 61
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint administratif principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie C)**	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions closes	13 mars 2025	CDG 14	-
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 50	-
				CDG 53	-
				CDG 61	-
				CDG 72	-
				CDG 76	CDG 27
				CDG 85	-

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en chef **(Catégorie A)**	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 12 janvier 2026 au 13 février 2026 Auprès du CNFPT	Examen des dossiers : 27 mars au 10 avril 2026 Epreuves orales : 1er au 12 juin 2026	CNFPT Siège	
Ingénieur **Promotion interne** **(Catégorie A)**	- Ouvert aux membres du **cadre d'emplois des techniciens territoriaux** justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. - Ouvert aux fonctionnaires relevant du **cadre d'emplois des techniciens territoriaux** qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr : du 13 janvier 2026 au 25 février 2026 Date limite de dépôt : 5 mars 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	18 juin 2026	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 1ère classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	10 avril 2025	CDG 29 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux techniciens ayant au moins atteint le 6ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Inscriptions closes	10 avril 2025	CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE TECHNIQUE

TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien principal de 2ème classe **Promotion interne** **(Catégorie B)**	- Ouvert aux fonctionnaires relevant **du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux** comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - Ouvert aux fonctionnaires relevant **du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux** titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - Ouvert aux fonctionnaires relevant **du cadre d'emplois des adjonts techniques territoriaux des établissements d'enseignement** titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement ou d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	Inscriptions closes	10 avril 2025	CDG 56 pour le Grand Ouest	
Agent de maîtrise **Promotion interne** **(Catégorie C)**	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs, dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	Inscriptions closes	23 janvier 2025	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 72	CDG 49 CDG 53
				CDG 76	CDG 27
Adjoint technique principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie C)**	Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions closes	22 janvier 2026	CDG 14 CDG 22 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

C U L T U R E L L E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché principal de conservation du patrimoine **Avancement de grade** **(Catégorie A)**	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine ayant au moins atteint le 5ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site : du 6 janvier 2026 au 11 février 2026 Date limite de dépôt : 19 février 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 21 mai 2026	Le CDG organisateur sera précisé ultérieurement.	
Bibliothècaire principal **Avancement de grade** **(Catégorie A)**	Ouvert aux bibliothècaires ayant au moins atteint le 5ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site : du 6 janvier 2026 au 11 février 2026 Date limite de dépôt : 19 février 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 21 mai 2026	Le CDG organisateur sera précisé ultérieurement.	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 13 janvier 2026 au 18 février 2026 Date limite de dépôt : 26 février 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2026	SIC pour le Grand Ouest	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ayant au moins atteint le 6ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 13 janvier 2026 au 18 février 2026 Date limite de dépôt : 26 février 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2026	SIC pour le Grand Ouest	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe **Promotion interne** **(Catégorie B)**	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 13 janvier 2026 au 18 février 2026 Date limite de dépôt : 26 février 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2026	SIC pour le Grand Ouest	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie C)**	Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4ème échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg53.fr : du 21 octobre 2025 au 26 novembre 2025 Date limite de dépôt : 4 décembre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 mars 2026	CDG 53 pour le Grand Ouest	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

C U L T U R E L L E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	L'examen professionnel au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musique, Danse, Arts plastiques et Art dramatique. Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	à compter du 3 février 2025	SIC pour le Grand Ouest	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux assistants d'enseignement artistique ayant au moins atteint le 6ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	à compter du 3 février 2025	SIC pour le Grand Ouest	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE SPORTIVE

SPORTIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	16 janvier 2025	SIC pour le Grand Ouest	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux éducateurs des activités physiques et sportives ayant au moins atteint le 6ème échelon de ce grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	16 janvier 2025	SIC pour le Grand Ouest	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe **Promotion interne** **(Catégorie B)**	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	Inscriptions closes	29 janvier 2026	SIC pour le Grand Ouest	
Educateur des activités physiques et sportives **Promotion interne** **(Catégorie B)**	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	Inscriptions closes	29 janvier 2026	SIC pour le Grand Ouest	

FILIERE MEDICO-SOCIALE

MEDICO-SOCIALE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien de classe exceptionnelle **Avancement de grade** **(Catégorie A)**	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6ème échelon de leur grade, ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	Inscriptions closes	A compter du 3 novembre 2025	Rattachement au CDG 08 pour le Grand Ouest 1, boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél : 03.24.33.88.00	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle **Avancement de grade** **(Catégorie A)**	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3ème échelon du grade d'assistant socio-éducatif.	Inscriptions closes	A compter du 22 septembre 2025	CDG 22 CDG 53	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
Cadre supérieur de santé **Avancement de grade** **(Catégorie A)**	Ouvert aux cadres de santé ayant au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cig929394.fr : du 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026 Date limite de dépôt : 29 janvier 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 13 avril 2026	Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 1 rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN Cedex Tél : 01.56.96.80.80	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle **Avancement de grade** **(Catégorie A)**	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3ème échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.	Inscriptions closes	A compter du 13 février 2025	CDG 72 pour le Grand Ouest	
Agent social principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie C)**	Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4ème échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site internet de chaque centre organisateur : du 24 mars 2026 au 29 avril 2026 Date limite de dépôt : 7 mai 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	22 octobre 2026	CDG 22 CDG 27 CDG 85	CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE POLICE

POLICE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur de police municipale **Promotion interne** **(Catégorie A)**	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux, justifiant de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chef de service de police municipale et qui sont en activité à la date de clôture des inscriptions.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cigversailles.fr : du 25 aout 2026 au 30 septembre 2026 Date limite de dépôt : 8 octobre 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	3 décembre 2026	Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60	
Chef de Service de Police Municipale principal de 1ère classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de chef de police municipale de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	12 juin 2025	Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 1 rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN Cedex Tél : 01.56.96.80.80	
Chef de Service de Police Municipale principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux chefs de service de police municipale ayant au moins atteint le 6ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	12 juin 2025	Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 1 rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN Cedex Tél : 01.56.96.80.80	
Chef de service de police municipale **Promotion interne** **(Catégorie B)**	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et cadre d'emplois des garde champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg77.fr : 16 décembre 2025 au 21 janvier 2026 Date limite de dépôt : 29 janvier 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	11 juin 2026	Rattachement au CDG 77 pour le Grand Ouest 10, points de vue CS 40056 77564 Lieusaint Cedex Tél : 01.64.14.17.00	

FILIERE ANIMATION

ANIMATION

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 1ère classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'animateur territorial principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg85.fr : du 10 mars 2026 au 15 avril 2026 Date limite de dépôt : 23 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	17 septembre 2026	CDG 85 pour le Grand Ouest	
Animateur principal de 2ème classe **Avancement de grade** **(Catégorie B)**	Ouvert aux animateurs ayant au moins atteint le 6ème échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 10 mars 2026 au 15 avril 2026 Date limite de dépôt : 23 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	17 septembre 2026	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Animateur principal de 2ème classe **Promotion interne** **(Catégorie B)**	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 10 mars 2026 au 15 avril 2026 Date limite de dépôt : 23 avril 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	17 septembre 2026	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Adjoint d'animation principal de 2ème Classe **Avancement de grade** **(Catégorie C)**	Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4ème échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 28 octobre 2025 au 3 décembre 2025 Date limite de dépôt : 11 décembre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	26 mars 2026	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Colonel de sapeurs-pompiers (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cnfpt.fr : du 5 janvier 2026 au 6 février 2026 Auprès du CNFPT	Examen des dossiers : 17 au 18 mars 2026 Epreuves orales : 28 au 29 avril 2026	CNFPT Siège	
Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie A)	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg59.fr : du 26 aout 2025 au 1 octobre 2025 Date limite de dépôt : 9 octobre 2025 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 8 janvier 2026	Rattachement au CDG 59 seul organisateur au niveau national 14 rue Jeanne maillotte CS 71222 59013 LILLE Cedex Tèl : 03.59.56.88.00	
Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie B)	Ouverts aux lieutenants de 1ère classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 6ème échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr : du 14 avril 2026 au 20 mai 2026 Date limite de dépôt : 28 mai 2026 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	20 octobre 2026	CDG 35 seul organisateur au niveau national	
Lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux lieutenants de 2ème classe ayant au moins atteint, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4ème échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	4 février 2025	Rattachement au CDG 33 seul organisateur au niveau national Immeuble Horiopolis 25 rue du Cardinal Richaud CS 10019 33049 BORDEAUX Cedex Tèl : 05.56.11.94.30	

Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres Organisateurs
Concours CDG/CNFPT/SIC - Grand Ouest